Département des Ardennes

5E

Les Crêtes Préardennaises
Communauté de Communes

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES CRÊTES PRÉARDENNAISES

Plan Local d'Urbanisme de Guignicourt-sur-Vence

(Transformation du P.O.S. en P.L.U.)

Annexes - Informations diverses

Ech. 1/5.000 ème

Le Village et ses abords

Vu pour être annexé à la délibération du conseil communautaire du 19 décembre 2018, approuvant le Plan Local d'Urbanisme de Guignicourt-sur-Vence

Cachet de la C.C. des Crêtes Préardennaises et signature du Président :

Bernard BLAIMONT

DUMAY BUREAU D'ETUDES
Atelier d'Urbanisme et d'Environnement
28 Avenue Philippoteaux
BP.10078 - 08203 SEDAN Cedex
Tel. 03.24.27.87.87 - Fax. 03.24.29.15.22
Email : dumay@dumay.fr

Approuvé le : 19.12.2018

Révisé le :		Modifié le :		Mis à jour le :	

Sources : - Fond de plan : cadastre numérisé par la Commune de Guignicourt-sur-Vence.
- Mise à jour partielle effectuée par le B.E. Dumay en 2016 sur la base des informations fournies par la commune.

LÉGENDE

Limite de Commune

Projet de périmètre dans lequel s'applique le Droit de Préemption Urbain défini par les articles L.211-1et suivants du Code de l'Urbanisme.
(Totalité des zones urbaines délimitées par le P.L.U. / à confirmer par une délibération de l'autorité compétente)
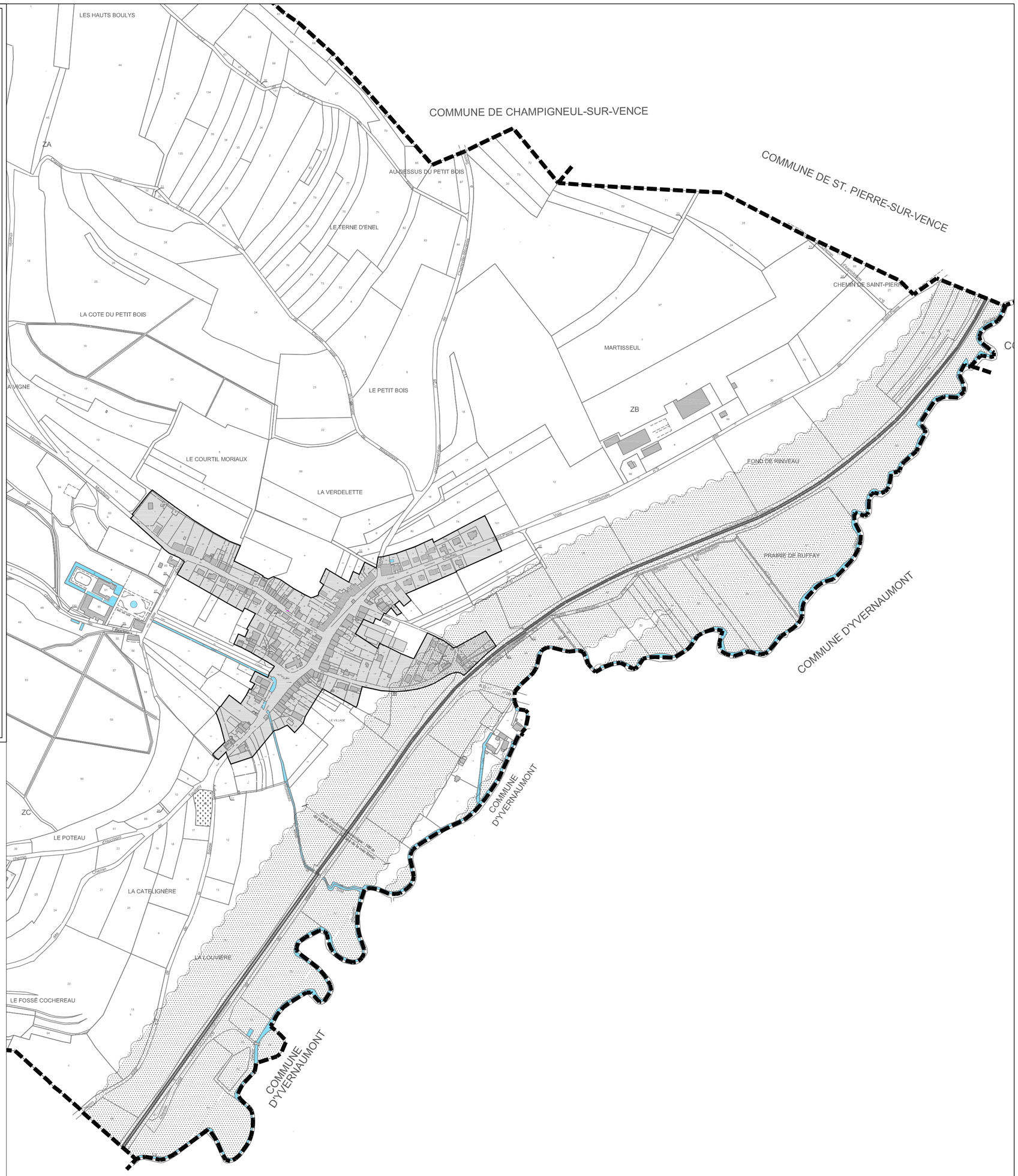
Zone d'isolement acoustique
en application des arrêtés préfectoraux n°2012/26 du 18 janvier 2012 et n°2016/134 du 22 mars 2016 :
- A34 : 250 m de part et d'autre
- Voie ferrée n°205 000 : 100 m de part et d'autre